

Aussi,—Partie II—Commerce du Canada avec (1) la France, (2) l'Allemagne, (3) le Royaume-Uni et (4) les Etats-Unis. (*Document de la session No 10a.*)

Et aussi,—Partie III—Commerce du Canada avec les pays étrangers (excepté la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. (*Document de la session No 10b.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1910. (*Document de la session No 45.*)

Aussi,—Relevé conforme à l'article 17 de la Loi d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 43.*)

Aussi,—Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1910 au 17 novembre 1910, conformément à la Loi des subsides, 1910. (*Document de la session No 44.*)

Et aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1910-11. (*Document de la session No 42.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 32.*)

La Chambre reprend la discussion sur la motion,—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant mise sur la dite motion;

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Paquet,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire. »

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Aylesworth,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et douze minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.